

Contrat de location de camping-car ou de remorque

Le présent contrat est conclu entre le Loueur et le Locataire (Conducteur) désignés dans la section « Parties ».

1. Véhicule ou remorque loué

Le Loueur met à disposition un véhicule ou une remorque de marque _____, modèle _____, immatriculé _____ (le « Bien loué »), avec les clés, documents, installations et accessoires compris. Les Parties devraient consigner son état et tester les équipements accessibles lors de la remise, notamment les feux, pneus, portes et, selon le cas, les installations de gaz, d'électricité, d'eau et de sécurité. Le Bien loué doit être apte à circuler et disposer des documents légalement requis pour l'usage prévu.

2. Durée et prix

La durée de location est _____. Le prix est _____. La section « Détails » peut préciser le dépôt de garantie, les modalités de nettoyage, l'ameublement, le kilométrage, les accessoires et les conditions particulières. Les Parties devraient aussi convenir du lieu et de l'heure de restitution avant la remise. Toute prolongation doit être approuvée avant la fin de la location.

3. Conducteurs, remorquage et utilisation légale

Tout conducteur doit détenir le permis adapté au Bien loué et, s'il s'agit d'une remorque, au véhicule tracteur et à la masse de l'ensemble. Le Locataire doit respecter les limites légales de poids, de transport de passagers, de vitesse et de remorquage. Une remorque ne peut être attelée qu'à un véhicule compatible et légalement autorisé.

Le Locataire ne doit transporter personne dans une remorque ni dans un espace où les passagers ne peuvent légalement voyager. Le Bien loué ne peut être sous-loué, surchargé, utilisé à des fins illégales ou conduit par une personne non autorisée. Le Locataire devrait utiliser les aires de camping ou de stationnement désignées et respecter les règles locales concernant les nuitées, les déchets, les feux et l'environnement.

4. Équipements de vie et sécurité

Le Locataire doit utiliser les équipements de gaz, cuisson, chauffage, électricité, batteries et eau conformément aux consignes remises au départ. Une bonne ventilation et les précautions contre le monoxyde de carbone sont particulièrement importantes lors de l'utilisation d'un appareil à combustion. Toute suspicion de fuite de gaz, de défaut électrique ou de danger doit être immédiatement signalée ; l'installation concernée ne doit pas être réutilisée avant d'être sûre.

Le Locataire est responsable du nettoyage courant et raisonnable et de l'élimination correcte des déchets, mais pas des défauts antérieurs ni de l'usure normale. Toute installation endommagée ou manquante devrait être signalée rapidement, avec des photos lorsque cela est pertinent.

5. Carburant, services et frais

Sauf accord contraire, le Locataire supporte les dépenses ordinaires de carburant, recharge, camping, péages, stationnement et usage légal des routes pendant la location. Le remplissage ou la vidange des réservoirs de service et la restitution d'équipements amovibles ne sont dus que dans les conditions expressément convenues et autorisées par la loi. Les frais et retenues sur dépôt de garantie nécessitent un fondement légal et un décompte raisonnablement détaillé.

6. Pannes, incidents et assurance

Le Loueur doit expliquer avant le départ l'assurance et l'assistance dépannage applicables. Le Locataire doit contacter les secours si nécessaire, informer le Loueur de tout accident, vol ou panne dès que possible et transmettre les faits connus. Les réparations importantes nécessitent son accord, sauf intervention immédiate raisonnablement nécessaire pour la sécurité.

Les pertes et dommages sont appréciés au regard de la loi applicable, des garanties d'assurance, des preuves et des responsabilités effectives des Parties. L'usure normale ne constitue pas un dommage facturable. Aucune disposition n'exclut une responsabilité que la loi interdit d'écarter.

7. Restitution

À la fin convenue de la location, le Locataire restitue le Bien loué, les clés, documents et accessoires. Les Parties devraient comparer son état, les niveaux des réservoirs et l'inventaire au constat de départ. Tout dépôt de garantie convenu doit faire l'objet d'un décompte et être restitué sous réserve des seules retenues légales.

8. Fin anticipée et portée du contrat

Si le Bien loué est inutilisable en raison d'un défaut non imputable au Locataire, les Parties doivent rechercher une solution appropriée conformément à la loi applicable. Les autres droits légaux de résiliation restent préservés. Le présent texte ainsi que les sections « Détails », « Parties », « Objets » et les annexes photographiques remplies constituent l'accord.

Informations

Numéro VIN _____
Compteur kilométrique _____
Description _____
Accessoires inclus _____
Caution _____
Frais de nettoyage _____
Remarques sur l'état _____
Photos de l'état _____
Conditions particulières _____

Parties

Loueur

Nom complet _____
Nom de l'entreprise _____
Numéro d'immatriculation de l'entreprise _____
Numéro de TVA _____
Adresse _____
E-mail _____
Téléphone _____

Signature

Date

Locataire (conducteur)

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Type de pièce d'identité _____

Numéro de la pièce d'identité _____

Nom de l'entreprise _____

Numéro du permis de conduire _____

Pays du permis de conduire _____

Permis de conduire valable jusqu'au _____

Signature

Date

Conducteur supplémentaire

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

Numéro du permis de conduire _____

Pays du permis de conduire _____

Permis de conduire valable jusqu'au _____

Signature

Date